

ÉVOLUTION DES MESURES SANITAIRES

Du 11 octobre au 17 octobre 2021 inclus

CORONAVIRUS
Covid-19



Toutes activités autorisées avec protocoles

Avec le pass



Restaurants



Salles de sport commerciales, installations sportives dont l'accès fait l'objet d'un contrôle



Musées et établissements culturels



Prestations de services à la personne



Transports (aérien domestique, maritime)

Sans le pass



Activités autorisées lors du confinement



Marchés (à partir du 9 octobre 2021)



Commerces



Transports (Rai, Taneo, transports scolaires)

Activités règlementées



Loisirs nautiques individuels



Activités physiques collectives (en milieu ouvert) ≤ à 10



Rassemblements⁽¹⁾ (10 personnes maximum)

Activités vivrières



Chasse



Pêche

Activités interdites



Nakamals



Piscines municipales



Bars, discothèques



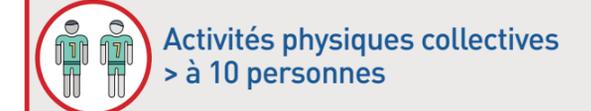
Navigation de plaisance



Compétitions sportives



Salles de jeux, casinos, bingos



Activités physiques collectives > à 10 personnes



Rassemblements > à 10 personnes



Salles de spectacles et cinémas

(1) Amicaux, familiaux, religieux ou coutumiers, avec obligation de tenir à disposition des autorités sanitaires la liste des participants pendant trois mois.

*GESTES BARRIÈRE



Lavez régulièrement avec du savon ou du gel hydroalcoolique



◀ 1 MÈTRE ▶
Masque obligatoire dès 11 ans



◀ 2 MÈTRES ▶
Si port du masque impossible



Ne vous touchez pas le visage



Toussez ou éternuez dans votre coude



Jetez immédiatement après usage



Évitez bise et serrage de mains



Aérez les pièces